

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2022

Délibération n° DE_2022_088

Le 05 décembre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Monsieur DIDIER, Maire.

Présents : Mmes PEYSSON Catherine, BRUN Mireille, ARNEPHY Delphine, BOMPARD Jocelyne, HERMANT Marie-Odile, TERROT Stéphanie et VANDERNOOT Noémie et Mrs DIDIER Thierry, BELLE Michaël, DESSUS Jean-François, LEYMAN Robert et SIMOND Bruno.

Absents excusés : Mme MASNATA Mallauray (pouvoir à DESSUS Jean-François), Mrs HUTIN Didier (Pouvoir à DIDIER Thierry) et TURC Jack.

Secrétaire : M. DESSUS Jean-François

OBJET : Fêtes de fin d'année – Attribution de bons d'achat

M. DESSUS annonce que cette année, le repas des Aînés devrait être maintenu. Il explique que les Aînés qui ne pouvaient être présents au repas, recevaient habituellement un colis. Il propose aux élus, de remplacer ce colis par un bon d'achat de 30€ qu'ils pourront utiliser à leurs convenances dans les commerces bourdelois.

Les bons d'achat d'une valeur de 50€ à l'attention du personnel communal est reconduit cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de donner un bon d'achat de 30€ à valoir chez les commerçants partenaires aux personnes bourdeloises de plus de 75 ans qui n'ont pas été présentes au repas des Aînés.

DECIDE de donner un bon d'achat de 50€ à valoir chez les commerçants partenaires au personnel communal.

DIT que les factures seront imputées à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Thierry DIDIER

